

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 11 mai 2016

Monsieur Pierre-Yves RoCHAT ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public éventuel.

La secrétaire procède à l'appel : 23 membres sont présents.

Excusé-es : Mesdames Emmanuelle Giacometti, Yvana Patriarca.
Messieurs Sylvain Patriarca, Dalmacio Vidal.

Absents-es : Monsieur Agron Berisha, Madame Pascale Portenier.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 13 avril 2016 par courrier. Le procès-verbal est accepté avec une abstention.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 3/2016 relatif à l'acquisition de la parcelle N°57,
2. Rapport de la Commission *ad hoc* sur le préavis no 3/2016 relatif à l'acquisition de la parcelle N°57,
3. Préavis no 4/2016 sur les comptes de l'exercice 2015 et le rapport de gestion,
4. Renseignements de la Municipalité,
5. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°3/2016 RELATIF A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 57.

Madame Martine Marguerat donne lecture du rapport de la Comfin.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Rémy Châtelain demande à quelles dates se feront l'achat et la location de la maison.
- Le Syndic, Monsieur Bernard RoCHAT, répond que si le Conseil prend la décision ce soir de faire l'acquisition de ce bien, la Municipalité est prête à entreprendre la transaction rapidement ainsi que les différentes formalités dont celles devant Notaire. Ensuite, il faudra trouver un locataire pour la location de la maison. Ceci prend un certain temps avant que la location soit effective. Actuellement, il n'est pas possible de donner des dates.

La parole n'est plus demandée.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°3/2016 RELATIF A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 57

Monsieur Willy Favre donne lecture du rapport de la Commission ad hoc
Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh demande quel est le montant exact de l'emprunt : ComFin écrit CHF 1'630'000.- et la ComGest CHF 1'600'00.-
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, confirme que le montant de l'emprunt est de CHF 1'630'000.- incluant les frais d'acquisition.
- Monsieur Willy Favre s'excuse pour cette erreur d'écriture et confirme le montant donné par Monsieur Philipona.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de passer au vote du préavis N°3/2016.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°3/2016 relatif à l'acquisition de la parcelle N°57 tel que présenté »

Le préavis n°3/2016 est accepté à l'unanimité

3. PREAVIS N° 4/2016 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015 ET LE RAPPORT DE GESTION

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis N°4/2016 portant sur les comptes 2015.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le Président rappelle que les années précédentes il était demandé au Conseil s'il voulait que la ComFin examine les comptes et la ComGest la gestion. Etant donné que le nouveau règlement du Conseil communal est entré en vigueur le 22 février 2016, et que celui-ci précise à l'Art.95 "*La commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen de la gestion de la commune. L'examen des comptes et, cas échéant, du rapport et du rapport-attestation du réviseur sont confiés à la commission des finances.*" la question ne se pose plus. En conséquence, il demande à la ComFin de bien vouloir rapporter sur les comptes pour le prochain Conseil.

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du rapport de gestion 2015.

Le Syndic informe :

- Au 31 décembre 2015, la population de Lavigny s'élevait à 981 habitants (930 en 2014), soit cent-trente habitants sont arrivés dans la Commune et septante-six l'on quittée. Quatorze jeunes ont atteint leur majorité.
- Durant l'année, quatre naissances ont été inscrites.

Il demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de sept habitants de Lavigny décédés en 2015, à savoir : Frédéric Edmond Bezençon, Ewald Bovey, Marianne Andrée Burnand, Verena Krebs, Edith Moynat, Jean-David Rossier et Louis Viret.

Concernant les naturalisations, trois nouvelles demandes sont parvenues à la Municipalité ; celles des familles de Jesus et Halili, et celle de Mme Geremia. Plusieurs dossiers suivent toujours leur cours.

Le Syndic relève une erreur concernant le service du gaz : "*le prix de vente du gaz, comme tous les combustibles fossiles, a subi une hausse de la taxe CO² en 2015...*". Ce n'est pas le cas ; elle est effective au 1^{er} janvier 2016.

Le Président le remercie et demande à la ComGest de bien vouloir rapporter au prochain Conseil. Il précise que les délais pour rapporter au prochain Conseil sont très courts et il demande aux différentes Commissions ainsi qu'à la Municipalité de prendre bonne note du calendrier suivant :

- Envoi des questions à la Municipalité pour le 27 mai.
- Réponses aux questions par la Municipalité pour le 7 juin.
- Transmission des rapports au Bureau du Conseil, par courriel, pour le 14 juin.

La parole n'est pas demandée.

4. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Le Syndic remercie le Conseil pour son vote positif relatif à l'acquisition de la parcelle N°57 et pour sa confiance qui fait très plaisir.
Concernant "La Chaumière", la Municipalité aura un entretien avec un architecte à la fin de ce mois pour savoir ce qui se passe réellement et ce qui va se passer dans le futur. Actuellement les nouvelles ne sont pas très bonnes...les investisseurs sont "aux abonnés absents".
A propos du PGA, le dossier est au stade de la finalisation et il sera envoyé pour être étudié dans les différents services de l'Etat.
Au niveau de l'administration communale : il y a temporairement deux secrétaires municipales. En effet, Madame Léa Richard quitte son poste au mois de juin et elle sera remplacée par Madame Joëlle Berchier, domiciliée à Etoy. Madame Berchier sera présentée au prochain Conseil communal.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, informe que les travaux de la nouvelle crèche vont démarrer le 15 juin. L'entrée en fonction du bâtiment est prévue début 2017.
Concernant les enfants étant en 3P : il n'y a pas de fermeture de classe.
Une enseignante quitte son poste à Lavigny et elle sera remplacée par une institutrice de Buchillon pour les écoliers en 3P. Quatre classes sont maintenues.
Suivant les années et le nombre trop élevé d'élèves dans une classe, certains écoliers sont appelés à être déplacés dans d'autres classes du groupement scolaire.
- Monsieur Christophe Hangartner, Municipal, informe que les travaux de la place de jeux ont commencés.
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, informe que les travaux du carrefour de St. Livres sont terminés.
Il avise que dans la nuit du 23 au 24 mai il y aura une coupure générale de distribution de l'eau afin de pouvoir intervenir dans le réservoir.
Ce soir, il était prévu de présenter au Conseil le règlement de distribution de l'eau qui est actuellement devant les juristes du Canton pour consultation préalable. Le document a été envoyé en début d'année et le Canton a confirmé par courriel qu'il fallait attendre environ deux mois pour que le règlement soit approuvé. Il devrait être validé pour le 1^{er} août 2016.

La parole n'est plus demandée.

5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Le Président informe les Conseillères et Conseillers qui sont appelés à exercer sous la nouvelle législature que le nouveau règlement communal a été accepté par le Canton et est entré en vigueur. Celui-ci a été envoyé aux nouveaux Membres du Conseil et, sur demande, un exemplaire est très volontiers remis aux personnes ici présentes qui ne feront pas partie du nouveau Conseil communal.

- Monsieur Jacques Bocherens relève qu'à la page 16 du rapport de gestion, au paragraphe intitulé prix, il est écrit "CO" au lieu de CO².
Sa première question est de savoir si la place en gravier se situant avant le parking de la cave Rossier et au début de la Rte du Moulin-Martinet est du domaine privé ou pas, ou autre,...
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, répond que la dite place est du domaine privé.
- La deuxième question de Monsieur Bocherens concerne les macarons délivrés aux usagers du chemin des Caronies et de la vieille route de l'Etraz :
 - quel est le but de ce macaron pour lesdits chemins par rapport au panneau de signalisation existant,
 - qui peut en bénéficier,
 - peut-on se le procurer.
- Le Syndic répond que le panneau de signalisation "*bordiers autorisés*" était à l'origine aux limites communales. Les panneaux étaient situés au départ du chemin sur la Commune de Lavigny au pont de l'Aubonne ; pour la Commune d'Aubonne de l'autre côté du pont et idem pour St. Livres. Il y a de nombreuses années (je n'étais pas encore à la Municipalité à cette période), l'Etat de Vaud a demandé que les panneaux soient supprimés entre les trois communes. Les résidents parcourant le chemin Lavigny-Aubonne ont observés qu'ils se faisaient arrêter à chaque fois car ils n'avaient pas le droit d'y circuler.
Discussion a eu lieu avec les trois communes afin d'identifier les personnes ayant le droit de circuler sur ledit chemin pour qu'en cas d'intervention de la gendarmerie ou des agents de sécurité d'Aubonne ceux-ci reconnaissent les résidents du quartier. Le Syndic souligne que les personnes qui rendent visite ont le droit d'accès.
- Monsieur Jacques Bocherens remarque que ce n'est plus "*bordiers autorisés*" mais "*riverains autorisés*" et en tant que tel les résidents sont autorisés à circuler sur ledit chemin et recevoir de la visite, mais le transit par des non-résidents est interdit. Donc pourquoi un macaron. C'est être plus contraignant que la loi.
- Le Syndic confirme que le transit est en effet autorisé pour les résidents et le macaron sert à faciliter le contrôle par la gendarmerie. La commune a décidé que les personnes habitant le quartier, et sur présentation du permis de circulation, ont droit à un macaron. La Commune d'Aubonne a transmis de son côté une liste de gens autorisés à recevoir celui-ci. Idem pour la Commune de St. Livres.
- Monsieur Bocherens relève que ce qui n'est pas du domaine "*Riverains autorisés*" est interdit aux poids lourds, aux voitures, aux motos et cyclomoteurs. Cela suffit et donc pas besoin de macaron. On peut être plus précis : mettre des horaires, des restrictions,...
- Le Syndic souligne que trois communes ont été consultées, elles ont pris une décision en commun. Maintenant s'il y a désaccord sur l'objet...c'est le droit de chacun.
- Monsieur Bocherens trouve que le macaron remis à un non-résident pose problème...
Le signal "*Riverains autorisés*" devrait suffire largement à clore le débat.

Le Président clos le débat et étant lui-même résident du quartier des Caronies il trouve que l'idée du macaron est une bonne solution, mais il estime que si ce macaron est distribué par l'une ou l'autre commune à des personnes non autorisées il perd toute sa crédibilité. Il demande si la Commune de

Lavigny peut demander aux Communes d'Aubonne et de Saint-Livres à qui et pourquoi des macarons sont transmis.

- Monsieur Samuel Rossier se réfère au chemin du Stand. L'Institution de Lavigny arrivant aux termes des travaux et ledit chemin étant passablement dégradé, il demande quelles sont les dispositions prises pour la réfection de celui-ci.
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, répond qu'avant le début des travaux, des photos et un rapport de l'état du chemin du Stand avait été dressé. A la fin des travaux, un constat identique se fera pour pouvoir faire une comparaison et effectuer la réfection du chemin.

La parole n'est plus demandée, le Président du Conseil remercie chacune et chacun de sa présence et de son attention. Il indique que la prochaine séance aura lieu le 22 juin 2016 à 18h et sera suivie du souper avec les nouveaux élus au stand de tir à Lavigny. Ces derniers ont également été invités à participer, dans le public, à la dernière séance de la législature 2011-2016.

Il rappelle et confirme la date de l'Assermentation des Autorités pour la nouvelle législature qui aura bien lieu le mardi 7 juin à 17h00 à l'Eglise.

Ne pas oublier de rendre réponse pour le souper du 22 juin ; éventuellement ce soir, ou par retour de courriel ou autre.

Il clôt la séance à 21H06

Le Président
P.-Y. Rochat

La secrétaire
Loredana Simone